



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
 CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016
 DELIBERATION N° : 2016.02.10 - 01**

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – EAU POTABLE

NOMENCLATURE : 7 – Finances / 7.1 – Décisions budgétaires / 7.1.2 – Délibérations liées au budget

Date de convocation :
15 Mars 2016

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Représentés : 06

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,



L'an deux mil seize, le VINGT DEUX MARS à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – JC.AILLOT – C.MAFFRE – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – P.RELING – A.SCIACQUA-LERIDON – PR.MARTIN – S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – MC.FOLIO – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – Conseillers Municipaux

Excusés représentés :
 LCHAVANY par A. DEL BASSO / Sophie LECLAIRE par PR. MARTIN
 E.CRETIN-RAFFET par A. SCIACQUA-LERIDON / Anais PERIN par S. CAPPEAU-FREJABUE
 Laurence BUFFA par T. VERMEILLE / Florence LONG par P. RELING

Secrétaire de séance : Gérard RATAJEZAK

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Le compte administratif 2015 du budget Eau Potable laissant apparaître un besoin de financement de la section d'investissement (avec les restes à réaliser compris), il convient de délibérer sur l'affectation des résultats 2015.

Le résultat apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice annuel (A). Le besoin de financement est constitué du déficit cumulé de la section d'investissement (B), majoré ou diminué du montant des restes à réaliser (C).

L'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit prioritairement permettre de couvrir le déficit d'exécution de la section d'investissement, restes à réaliser inclus (D). L'excédent restant peut être affecté soit en report à nouveau à la section de fonctionnement (002), soit en réserve (au 1068 de la section d'investissement).

- Pour le budget principal 2015 les résultats sont les suivants :
- Résultat à affecter (A)..... : 21 216.98 €
 - Déficit d'investissement cumulé (B)..... : 16 844.84 €
 - Restes à réaliser en recettes (C)..... : 0.00 €
 - Besoin total de financement de la section d'investissement (B-C = D) : 16 844.84 €

2016 - *B*

Envoyé en préfecture le 25/03/2016
Reçu en préfecture le 25/03/2016
Affiché le **25 MARS 2016**
ID : 084-218400562-20160322-2016_02_010_01-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
22 MARS 2016**

N° : 2016.02.10 - 01

Il est proposé au Conseil Municipal que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 soit affecté comme suit :

- Couverture du besoin de financement (1068)..... : 16 844.84 €
- Report à nouveau de la section de fonctionnement (002)... : 4 372.14 €

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. François PANZA, Adjoint délégué aux finances,

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU le compte administratif 2015 du Budget Eau Potable dressé par le Maire, ordonnateur,

VU le budget primitif et les décisions modificatives 2015,

VU la commission des finances en date du 26 Février 2016,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- 1° - **APPROUVE** que le résultat 2015 du Budget Eau Potable soit affecté pour la somme de 16 844.84 € au compte 1068 et pour le solde soit 4 372.14 € en report à nouveau de la section de fonctionnement (002) du Budget Eau Potable 2016.
- 2° - **CHARGE** M. le Maire, ordonnateur, de l'exécution de la présente délibération et des mesures de publicité requises au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 23 mars 2016,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



NOTIFICATION : le 29 / 03 / 2016 à :

• Comptabilité
UTP